

**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DE BETHUNE-BRUAY, ARTOIS LYS ROMANE**

-ooOoo---

Le mardi 16 décembre 2025, à 19 H 00, le Conseil Communautaire s'est réuni, en l'Hôtel Communautaire de Béthune, sous la Présidence de Monsieur GACQUERRE Olivier, Président de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane en suite d'une convocation en date du 10 décembre 2025, dont un exemplaire a été affiché à l'Hôtel Communautaire.

ETAIENT PRESENTS :

GACQUERRE Olivier, LECONTE Maurice, LAVERSIN Corinne, LEMOINE Jacky, SCAILLIEREZ Philippe, THELLIER David, DEROUBAIX Hervé, SOUILLIART Virginie, DE CARRION Alain (jusqu'à la question n°13), PÉDRINI Lélio, COCQ Bertrand, DEBUSNE Emmanuelle, DEPAEUW Didier, DRUMEZ Philippe, DUBY Sophie, DUCROCQ Alain, DUHAMEL Marie-Claude, DUPONT Jean-Michel, HENNEBELLE Dominique, GIBSON Pierre-Emmanuel, LECLERCQ Odile, LEFEBVRE Nadine, MACKE Jean-Marie, MANNESSIEZ Danielle, MARIINI Laetitia, MULLET Rosemonde, MEYFROIDT Sylvie, SELIN Pierre, OGIEZ Gérard, ALLEMAN Joëlle, ANTKOWIAK Corinne, BARRÉ Bertrand, BAUVAIS-TASSEZ Sylvie (jusqu'à la question n° 29), BECUWE Pierre, BERTIER Jacky, BERTOUX Maryse, BEVE Jean-Pierre, BLOCH Karine, BLONDEL Marcel, BOMMART Émilie, BOULART Annie, CANLERS Guy, CLAREBOUT Marie-Paule, CORDONNIER Francis, CRETEL Didier, DECOURCELLE Catherine, DELBECQUE Benoît, DELEPINE Michèle, DELETRE Bernard, DEMULIER Jérôme, DERIQUEBOURG Daniel, DESQUIRET Christophe, DESSE Jean-Michel, DEWALLE Daniel, DISSAUX Thierry, DOMART Sylvie, DOUVRY Jean-Marie, DUMONT Gérard, ELAZOUZI Hakim, FLAJOLLET Christophe, FOUCault Gregory, GAROT Line, GLUSZAK Franck, HENNEBELLE André, HEUGUE Éric, IMBERT Jacqueline, JURCZYK Jean-François, LECOCQ Bernadette, LECOMTE Maurice, LEFEBVRE Daniel, LELEU Bertrand, LEVENT Isabelle (à partir de la question n° 3), LOISEAU Ginette, MATTON Claudette, NEVEU Jean, PAJOT Ludovic, PERRIN Patrick, CARON David, PREVOST Denis, PRUVOST Jean-Pierre, ROUSSEL Bruno, SAINT-ANDRÉ Stéphane (jusqu'à la question n° 31), SANSEN Jean-Pierre, SGARD Alain, SWITALSKI Jacques, TOMMASI Céline, TOURBIER Laurie, VERWAERDE Patrick, VIVIEN Michel (à partir de la question n° 3), VIVIER Ewa, VOISEUX Dominique, WILLEMAND Isabelle

PROCURATIONS :

BOSSART Steve donne procuration à DUBY Sophie, GAQUÈRE Raymond donne procuration à DEPAEUW Didier, DELELIS Bernard donne procuration à SCAILLIEREZ Philippe, DAGBERT Julien donne procuration à DUMONT Gérard, IDZIAK Ludovic donne procuration à SOUILLIART Virginie, CHRETIEN Bruno donne procuration à THELLIER David, DELANNOY Alain donne procuration à LECONTE Maurice, DELECOURT Dominique donne procuration à DUPONT Jean-Michel, BARROIS Alain donne procuration à LECOCQ Bernadette, BERROYER Lysiane donne procuration à PRUVOST Jean-Pierre, BERROYEZ Béatrice donne procuration à GACQUERRE Olivier, DEBAECKER Olivier donne procuration à DUHAMEL Marie-Claude, DELPLANQUE Émeline donne procuration à DEWALLE Daniel, DERUELLE Karine donne procuration à LEMOINE Jacky, FACON Dorothée donne procuration à LAVERSIN Corinne, FIGENWALD Arnaud donne procuration à LEFEBVRE Nadine, FRAPPE Thierry donne procuration à BOMMART Émilie, FURGEROT Jean-Marc donne procuration à DUCROCQ Alain, LEVEUGLE Emmanuelle donne procuration à SANSEN Jean-Pierre, MALBRANQUE Gérard donne procuration à MACKE Jean-Marie, PRUD'HOMME Sandrine donne procuration à PAJOT Ludovic, VERDOUCQ Gaëtan donne procuration à SWITALSKI Jacques

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

BRAEM Christel, CARINCOTTE Annie-Claude, CARRE Nicolas, CASTELL Jean-François, CHOQUET Maxime, CLAIRET Dany, COCQ Marcel, DASSONVAL Michel, DELANNOY Marie-Josephe, DELHAYE Nicole, DELPLACE Jean-François, DERLIQUE Martine, FLAHAUT Jacques, FLAHAUT Karine, FONTAINE Joëlle, HANNEBICQ Franck, HERBAUT Emmanuel, HOCQ René, HOLVOET Marie-Pierre, HOUYEZ Chloé, LEGRAND Jean-Michel, LOISON Jasmine, MARCELLAK Serge, MARGEZ Maryse, MASSART Yvon, MERLIN Régine, OPIGEZ Dorothée, PICQUE Arnaud, POHIER Jean-Marie, PRUVOST Marcel, QUESTE Dominique, ROBIQUET Tanguy, RUS Ludivine, TAILLY Gilles, TOURTOY Patrick, TRACHE Bruno, WALTER Frédéric

Monsieur DUPONT Jean-Michel est élu Secrétaire,

La séance est ouverte,

Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane,

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
16 décembre 2025

POLITIQUE DE LA VILLE

**RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE AU SEIN
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION EN 2024**
VALIDATION DU RAPPORT DEFINITIF

Monsieur le Président expose à l'Assemblée les éléments suivants :

« Vu le Projet de Territoire, approuvé par délibération n°2022/CC136 du Conseil Communautaire du 06 décembre 2022 :

Priorité n°3 : Garantir le « bien-vivre ensemble » et la proximité sur l'ensemble du territoire.

Enjeu : Veiller à la tranquillité publique et à la cohésion sociale.

Le décret n° 2015-1118 du 03 septembre 2015 prévoit la production par l'Établissement Public de Coopération Intercommunale signataire d'un Contrat de Ville, d'un rapport sur la mise en œuvre de la Politique de la Ville sur son territoire. Ce rapport annuel précise les actions que l'EPCI mène sur son territoire, les orientations et programmes de nature à améliorer la situation dans les quartiers de la géographie prioritaire.

Conformément aux termes de ce décret et de la délibération n° 2025/CC077 du Conseil communautaire du 24 juin 2025 définissant les modalités de consultation des Conseils municipaux et des Conseils citoyens sur le contenu du rapport d'activité 2024 du Contrat de ville, il revient à l'assemblée d'approuver le rapport définitif enrichi le cas échéant des avis des communes et des conseils citoyens adressés au plus tard le 30 octobre 2025.

Les communes d'Auchy-les-mines, Beuvry, Bruay-la-Buissière, Burbure, Cauchy-à-la-tour, Divion, Haillicourt, Houdain, Lillers, Marles-les-Mines, Noeux-les-Mines et Verquin ont formulé un avis ou approuvé le rapport par délibération du Conseil municipal et en ont informé la Communauté d'Agglomération dans le délai imparti.

Suite à l'avis favorable de la Commission « Cohésion Sociale » du 03 décembre 2025, il est demandé à l'assemblée d'approuver le rapport définitif relatif à la mise en œuvre de la Politique de la ville sur le territoire de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane au titre de l'année 2024, ci-annexé.

Ce rapport est mis à disposition du public pour consultation au siège de la Communauté d'Agglomération et dans les mairies concernées par la Politique de la ville, jusqu'à la production d'un nouveau rapport en 2026.

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer,

Sur proposition de son Président,
Le Conseil communautaire,
A la majorité absolue,

APPROUVE le rapport définitif relatif à la mise en œuvre de la politique de la ville sur le territoire de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane au titre de l'année 2024, ci-annexé.

PRECISE que ce rapport est mis à disposition du public pour consultation au siège de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane et dans les mairies concernées par la Politique de la Ville, jusqu'à la production d'un nouveau rapport annuel en 2026.

INFORME que cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Ont signé au registre des délibérations les membres présents,

Pour extrait conforme,
Par délégation du Président,
Le Vice-président délégué,

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le : **23 DEC. 2025**

Et de la publication le : **23 DEC. 2025**
Par délégation du Président,
Le Vice-président délégué,



LEMOINE Jacky

LEMOINE Jacky

CONTRAT DE VILLE

Rapport sur la mise en œuvre de la politique de la ville par la Communauté d'Agglomération

Année 2024



Communauté d'Agglomération
Béthune-Bruay
Artois Lys Romane



quartiers2030

Version définitive
arrêtée au 31/10/2025

Par délégation du Président
Jacky LEMOINE

UN CONTRAT DE VILLE RENOUVELÉ

Le 9 juillet, le nouveau contrat de ville 2024-2030 « Engagements Quartiers 2030 » a été signé à Marles-les-Mines.



quartiers 2030

Contrat de ville

« Engagements quartiers 2030 »

Fruit d'une large concertation
partenariale et citoyenne

Des quartiers concentrant des difficultés dans
une agglomération en transition
Projet de Territoire 2022-2032
L'agglo 100% durable!

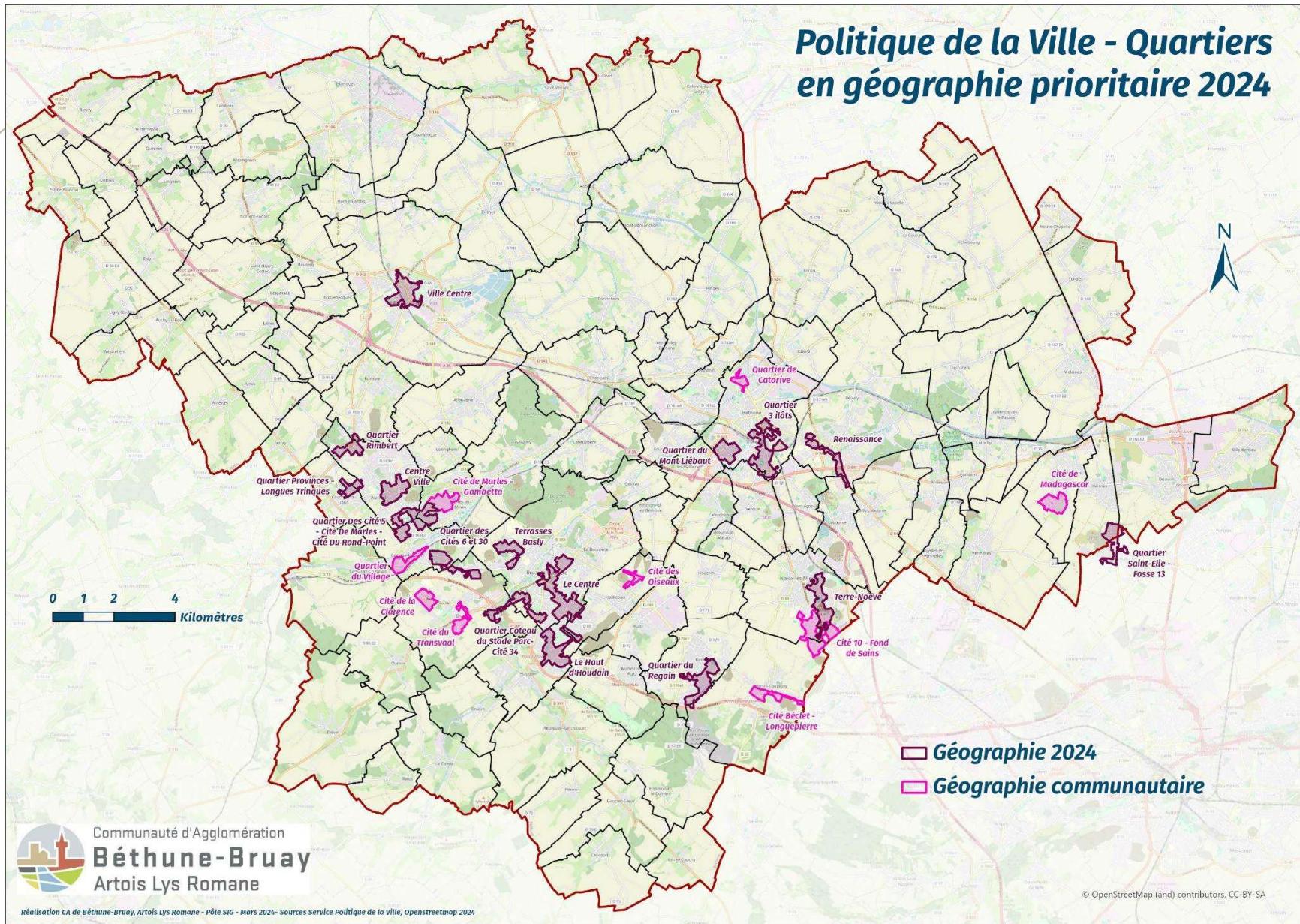
La nouvelle géographie prioritaire : 25 quartiers au
cœur de l'attention sur la CABBALR

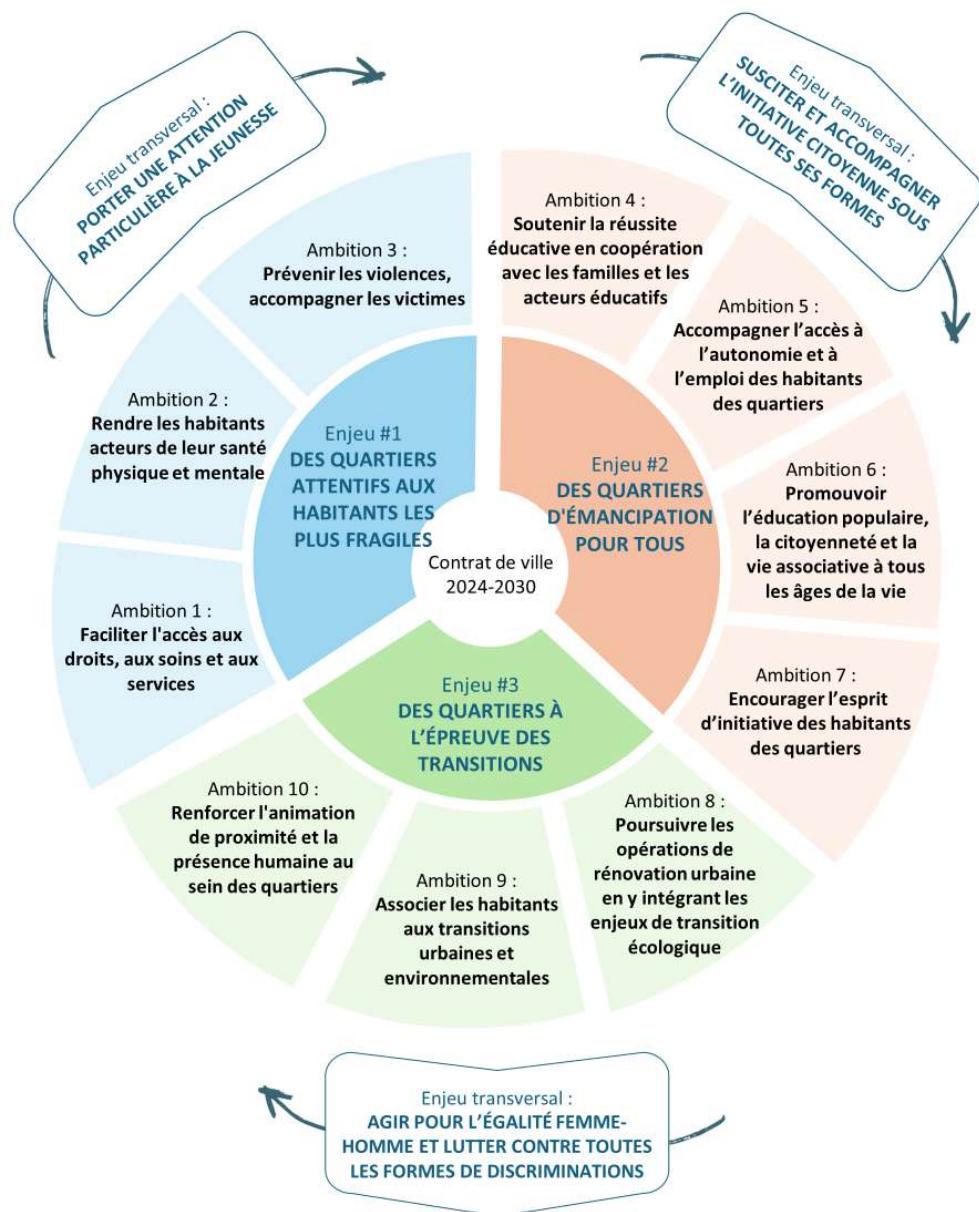
25 quartiers – 19 communes
16 Quartiers Prioritaires de la Ville et 9 Quartiers d'Intérêt
Communautaire

Des enjeux en matière :

- d'accès aux droits sociaux et aux besoins essentiels
- d'éducation, d'émancipation et d'accès à l'emploi
- de cadre de vie et de transition écologique

Politique de la Ville - Quartiers en géographie prioritaire 2024





La stratégie du contrat de ville « Engagements Quartiers 2030 »

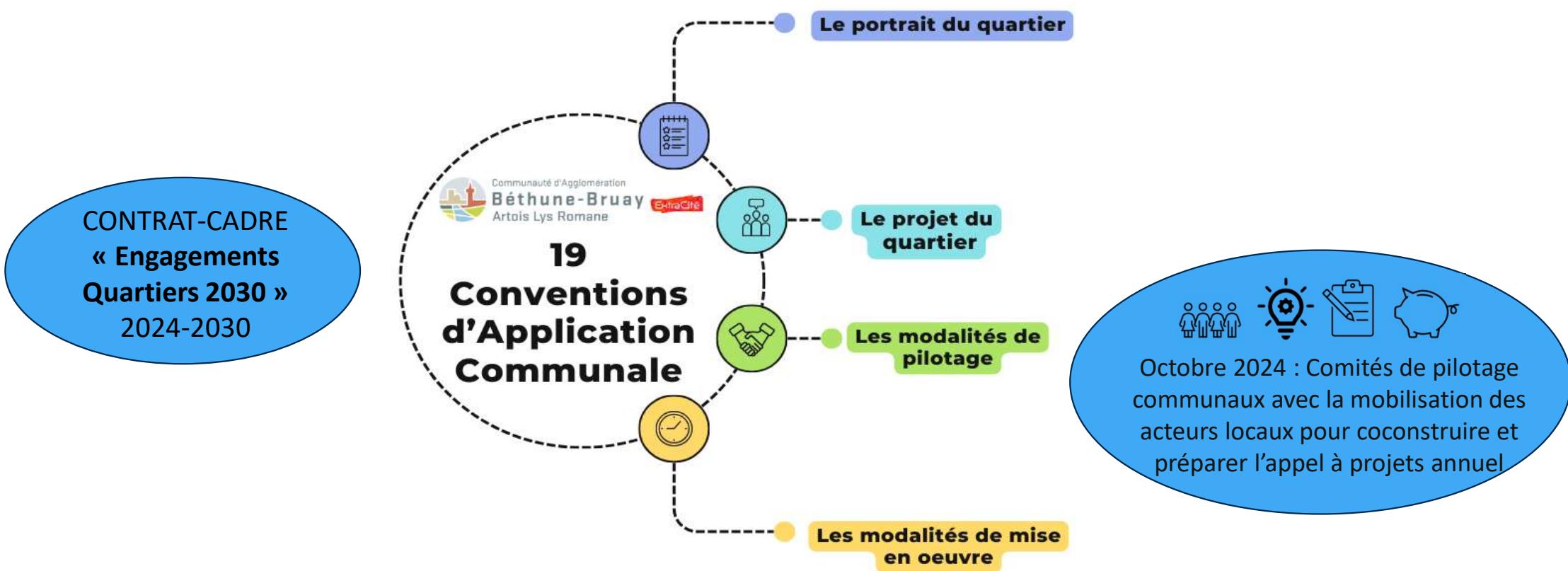
3 enjeux structurants déclinés en 10 ambitions partagées et 35 objectifs

- Des quartiers attentifs aux habitants les plus fragiles
- Des quartiers d'émancipation pour tous
- Des quartiers à l'épreuve des transitions économiques, écologiques et sociales

3 enjeux transversaux

- Une priorité à la jeunesse : investir sur l'avenir
- La participation des habitants : susciter et accompagner l'initiative citoyenne, sous toutes ses formes
- L'égalité entre les femmes et les hommes et la lutte contre les discriminations : vers l'égalité réelle

La déclinaison du contrat de ville en conventions d'application communales : une spécificité du territoire



En 2024, le règlement du Fonds de Cohésion Sociale a du être adapté à la stratégie du contrat de ville « quartiers 2030 » pour répondre au mieux aux besoins des citoyens et renforcer la solidarité.

Ce règlement entrera en vigueur le **1er janvier 2025** et permettra d'accompagner les associations qui œuvrent au quotidien dans les quartiers politique de la ville de l'Agglomération.



La mise en œuvre du Contrat de ville en 2024

quartiers2030



La programmation du Contrat de Ville- Année 2024

- La programmation prévisionnelle 2024 a représenté un montant total de **6 286 281€** de dépenses cumulées au profit des QPV.
- Sur les **175 projets déposés, 142 actions** ont été soutenues au titre des crédits de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires - ANCT.
- **89** projets ont été déposés par des opérateurs associatifs soit 62% de la programmation du contrat de ville 2024

THEMATIQUES DU CONTRAT DE VILLE	Contributions	Taux
Axe 1 : Des quartiers attentifs aux habitants les plus fragiles	1 145 821 €	19%
Ambition 1 : Accès aux droits, aux soins et aux services	247 462 €	
Ambition 2 : Habitants, acteurs de leur santé physique et mentale	742 687 €	
Ambition 3 : Prévention des violences et accompagnement des victimes	155 672 €	
Axe 2 : Des quartiers d'émancipation pour tous	4 084 006 €	65%
Ambition 4 : Réussite éducative	1 651 592 €	
Ambition 5 : Accès à l'autonomie et à l'emploi	1 063 325 €	
Ambition 6 : Education populaire, Citoyenneté et vie associative	1 241 266 €	
Ambition 7 : Esprit d'initiative	127 823 €	
Axe 3 : Des quartiers à l'épreuve des transitions	407 989 €	6%
Ambition 8 : Rénovation urbaine et transition écologique	246 872 €	
Ambition 9 : Transitions urbaines et environnementales	135 112 €	
Ambition 10 : Animation de proximité, présence humaine dans les quartiers	26 005 €	
PILOTAGE	648 465 €	10%
INGENIERIE - QUALIFICATION ACTEURS	648 465 €	
TOTAL 2024	6 286 281 €	100%

Programmation 2024

Répartition des crédits spécifiques

- Sur un total engagé de **6 286 281€**, les **crédits spécifiques « Politique Ville »** s'élèvent à 32%
- TOTAL : **1 989 939 €**

ANCT « BOP 147 » + « QE 2024 »	CONSEIL REGIONAL « fonctionnement »	CABBALR « Fonds de Cohésion Sociale »
1 672 039€ 165 800€	54 500€	97 600€

Le Fonds de Cohésion Sociale

- 34 projets déposés pour une demande totale s'élevant à 116 500€
- Une enveloppe de 100 000€
- 31 projets soutenus pour un montant de 97 600€

Axe 1: Le soutien aux projets portés par les Conseils Citoyens	Axe 2 : Le déploiement d'une action locale exemplaire à l'échelle intercommunale	Axe 3 : Le soutien aux projets des associations de proximité ou de quartier	Axe 4 : Le soutien aux formations-actions visant à qualifier les acteurs des quartiers et soutien aux études	Axe 5 : Le soutien aux actions intercommunales concourant à l'inclusion numérique des habitants
2 projets 4000 €	2 projets 13 500 €	21 projets 24 600 €	3 projets 35 000 €	4 projets 20 500 €

Les Fonds de Concours Politique de la Ville de la Communauté d'Agglomération

**232 128 € ont été attribués à 4 communes au titre du fonds concours spécifique
« Politique de la Ville » en 2024**

Béthune - 19 946€

Aménagement d'un boulodrome au sein
du Quartier d'Intérêt Communautaire

Beuvry - 80 000€

Construction d'une salle d'activités et végétalisation
de la cour d'école Albert Camus

Divion - 52 182€

Rénovation des 4 city-stades
(2 en QPV et 2 en QIC)

Houdain - 80 000€

Sécurisation et structuration de la rue Aragon et
du parvis du collège Prévert

Les Fonds de Concours Nouveau Programme Renouvellement Urbain de la Communauté d'Agglomération

Béthune :

Équipement Boulevard des Etats-Unis :
165 500€

Bruay-La-Buissière :

- Ilot Doyelle / Place Cadot : 252 500€
- Rue d'Alsace : 193 150€
- Rue Hermant : 114 095€
- Place de l'Europe : 641 926€
- Rue Denain / Ecole Loubet : 59 752€

Soit un total de 1 426 923€

« Focus »
Actions 2024

quartiers2030



Focus #1 : J'apprends à nager 8^{ème} édition - Opérateur : Communauté d'Agglomération

En s'appuyant sur le dispositif national de droit commun, l'objectif de cette action spécifique est d'augmenter le "taux de nageurs" des 6 à 12 ans issus des quartiers prioritaires du territoire.

- 1/ Favoriser l'accès du plus grand nombre à la pratique d'activités aquatiques mais également nautiques en toute sécurité, dès le plus jeune âge
- 2/ Corriger les inégalités d'accès à la pratique sportive repérées sur le territoire
- 3/ Lutter contre la sédentarité des enfants issus des quartiers prioritaires
- 4/ Renforcer le lien parents-enfants via des ateliers d'éducation à l'alimentation

En 2024, sur 278 enfants entre 7 et 11 ans présents (88% de présence), 98 enfants ont obtenu le diplôme « Savoir nager en sécurité » et 86 enfants ont obtenu une attestation d'aisance aquatique; un beau succès qui témoigne de l'impact positif de cette initiative.



Focus #2 : **France Médiation**

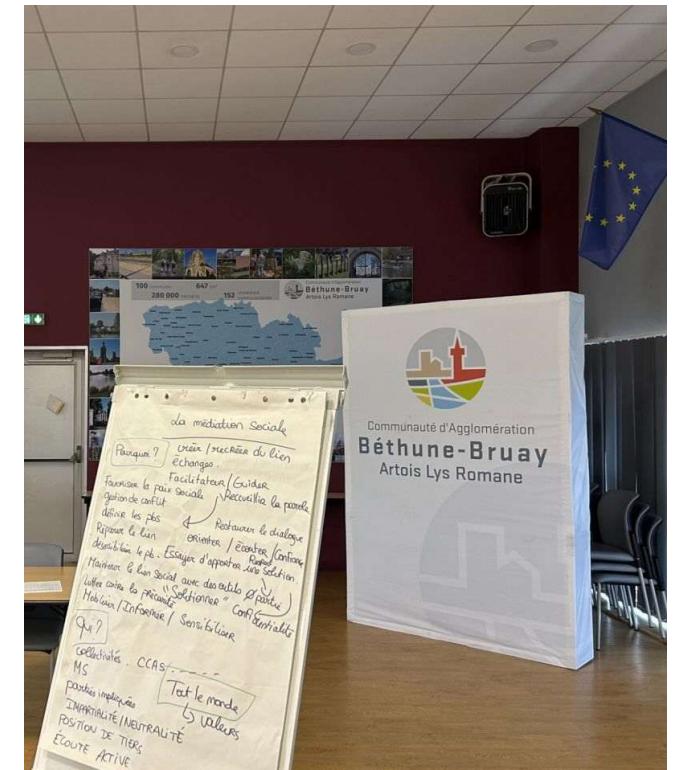


Opérateur : Communauté d'Agglomération

La médiation sociale est un des grands enjeux du Contrat de ville « Quartiers 2030 ».

Trois rencontres animées par la Mission Régionale d'Appui Hauts-de-France de France Médiation ont eu lieu en 2024 encourageant le déploiement et la professionnalisation du secteur de la médiation sociale.

Ce sont près de 30 professionnels du territoire qui ont participé à ces échanges.



Focus #3 : Inclusion Numérique - Opérateur : Emmaüs Connect

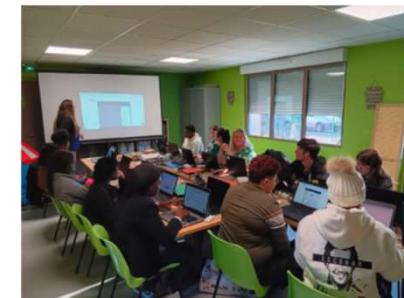
« Des parcours d'acquisition de compétences numériques avec don d'équipement »

L'objectif de ce projet est de faire du numérique un levier favorisant l'égalité des chances pour les habitants des Quartiers Politique de la Ville.

- 1- Accompagner les publics sur l'acquisition de compétences numériques essentielles
- 2- Consolider les compétences acquises et en acquérir de nouvelles au travers d'un usage concret sur des thématiques diverses : Accès aux droits, santé, emploi, mobilité, sécurité, parentalité...
- 3- Équiper les bénéficiaires ayant acquis ces compétences numériques afin de maintenir leur niveau d'aisance et d'accéder facilement aux usages du numérique en autonomie.

En 2024 :

- 40 personnes accompagnées et équipées
- 331 accompagnements totalisés sur les 4 parcours en atelier collectif
- 32 séances animées
- 100% des bénéficiaires habitent en QPV



Communauté d'Agglomération
Béthune-Bruay
Artois Lys Romane

PRÉFET
DU PAS-DE-CALAIS
Liberté
Égalité
Fraternité



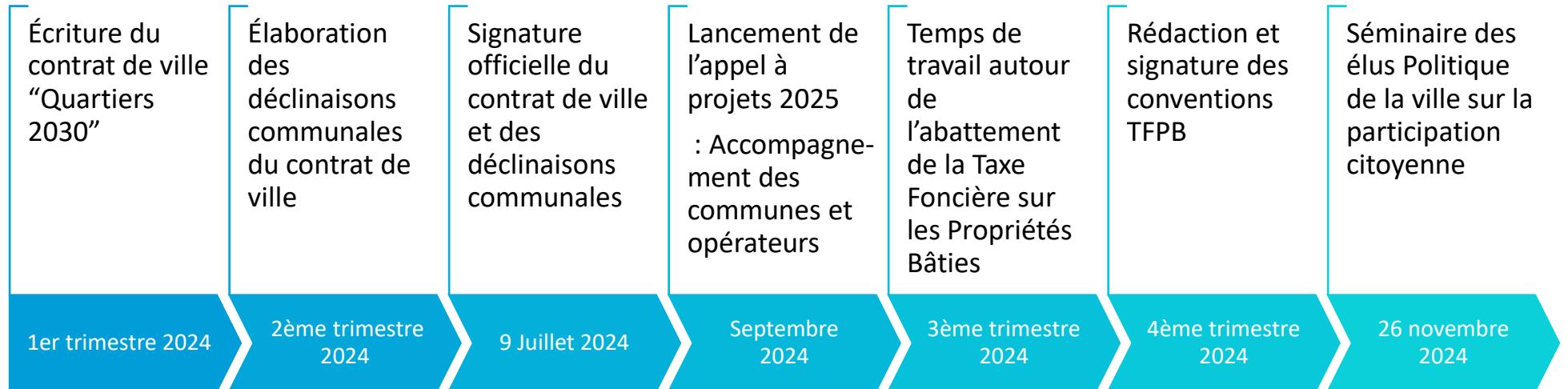
Focus #4 : Le cadre de vie

Opérateur : Communauté d'Agglomération

Dynamiser l'espace public en QPV par le design actif – Acte II

- Le design actif est un outil novateur pour faire bouger les populations, lutter contre la sédentarité tout en renforçant l'attractivité des quartiers. Par le biais de différents outils d'aménagement urbain (utilisation de couleurs, de formes, de lumière, transformation du mobilier urbain...), il permet de reconquérir l'espace, les usages, les continuités, le patrimoine, les paysages.
- Cet accompagnement de Récréations Urbaines / POWA a permis une concertation avec les habitants et publics scolaires sur les enjeux de design actif et de proposer des solutions adaptées au contexte local
- 4 communes ont été accompagnées :
Auchel et Haillicourt sur des projets d'aménagement de cours d'écoles
Burbure et Divion sur des projets d'aménagement d'espaces publics.

Focus #5 : le pilotage du Contrat de ville Quartiers 2030



Focus sur le Séminaire des Élus à la Politique de la ville relative à la participation citoyenne – 26 Novembre 2024



Restitution du séminaire du 26 novembre 2024

Comment pouvons nous accroître et valoriser la participation citoyenne?

La participation citoyenne : les enjeux dans le cadre des quartiers 2030

Les six chapeaux de Bono font partie des méthodes répandues de résolution de problème, et parfois de créativité. Cette méthode est extraite de l'ouvrage « Six chapeaux pour penser ». C'est une méthode développée par Edward de Bono, permettant de traiter les problèmes dont une des conséquences est d'éviter la censure des idées nouvelles, dérangeantes, inhabituelles.

Méthode :

- Lisez l'énoncé
- Faites un brainstorming
- Quelles sont les idées liées à cet énoncé ?
- Insérez chaque idée dans le chapeau correspondant.



Les faits du chapeau blanc

Rappel des enjeux de la participation citoyenne

Objectifs :

- Permettre de "faire cité"
- Permettre de réduire les inégalités sociales
- Favoriser les approches collaboratives
- Faciliter le vivre ensemble

Les outils proposés par l'AAE 62 :

- Diagnostic des besoins des habitants au travers l'outils de mobil asso notamment porteur de paroles, marche exploratoire
- Mobilisation des habitants au travers d'actions notamment le café papote , création de collectifs d'habitants ambassadeurs de leur quartier
- Accompagnement à la démarche de projets en lien avec les collectivités locales et les structures associatives



Les sentiments du chapeau rouge

Quels sentiments ou émotions la participation citoyenne évoque-t-elle chez les citoyens, les élus, et les associations ? Quels sont les espoirs ou les craintes liés à l'implication citoyenne dans les décisions ?

- Sentiment d'être écouté (partage, réponse à un besoin)
- Sentiment que tout est décidé d'avance (contrarie à la notion de démocratie)
- l'espérance : concrétisation d'un projet ou d'une action : la rencontre du citoyen avec la vie associative
- la reconnaissance "le citoyen reconnu dans la cité" : une mixité sociale qui est porteuse de sens
- la rencontre du citoyen avec la vie associative : les associations voient la participation citoyenne sous le prisme de la vie associative
- participer à la vie citoyenne peut être perçue comme un enrôlement politique : défiance et crainte , voire certitude d'inutilité
- la participation citoyenne peut être perçue comme une capacité à faire ou à l'inverse l'instrument du politique (peur d'être récupéré)
- une méconnaissance du sujet qui met en retrait : comment aborder la mise en œuvre de la participation citoyenne ? pour permettre la partage, l'utilité sociale, la solidarité, le lien, la confiance



Les avantages du chapeau jaune

Quels bénéfices peut-on tirer d'une participation citoyenne renforcée ? Comment cela peut-il améliorer la cohésion sociale, la transparence, ou la confiance dans les institutions ? Comment cela peut-il renforcer la démocratie ou améliorer des décisions publiques ?

- Participer = être actif
- Une participation citoyenne renforcée améliore le vivre ensemble par la reconnaissance des propositions, des projets, des désirs d'une cité
- l'espérance : concrétisation d'un projet ou d'une action : la rencontre du citoyen avec la vie associative
- la reconnaissance "le citoyen reconnu dans la cité" : une mixité sociale qui est porteuse de sens
- la participation citoyenne peut être perçue comme un enrôlement politique : défiance et crainte , voire certitude d'inutilité
- la participation citoyenne peut être perçue comme une capacité à faire ou à l'inverse l'instrument du politique (peur d'être récupéré)
- la participation citoyenne non ghettoisée est garantie de la cohésion (faire réseau, pensée globale)



Les idées du chapeau vert

Quelles idées innovantes pourraient-on mettre en place pour dynamiser la participation citoyenne ? Comment rendre les initiatives plus attractives et inclusives pour tous les groupes sociaux ?

- Valoriser les habitants
- Valoriser les "petites victoires" : les initiatives portées par les habitants
- Besoin d'une personne référente
- Besoin de reconnaissance des habitants
- La convivialité, la simplicité
- Faire travailler les instances de participation citoyenne ensemble (ne pas les opposer)



Les risques du chapeau noir

Quels sont les obstacles ou les dangers potentiels d'une trop faible ou trop forte participation citoyenne ? Quelles sont les limites des initiatives actuelles (manque de temps, d'intérêt, etc.) ?

- Les réseaux sociaux qui dénigrent les actions sans les connaître
- Limiter dans nos actions
- Il faut une personne référente
- un contre-pouvoir politique
- Une prise de pouvoir par une trop forte participation
- Passer à côté des "vraies attentes" des habitants (pour des projets qui répondent aux besoins des premiers concernés)



Planification de chapeau bleu

Comment structurer et gérer efficacement cette participation ?

Quelles règles, objectifs ou étapes doivent être établis pour que cela soit constructif et transparent ?

- besoin de coordination
- besoin d'une personne référente
- lien à conforter entre les différents acteurs institutionnels et associatifs
- favoriser le partage et l'expérimentation

Programme National de Renouvellement Urbain



Le Programme National de Renouvellement Urbain (PNRU)

Le Mont-Liébaut à Béthune / Le Centre à Bruay



Quartier Mont Liébaut - BETHUNE

- Secteur "Mail de Paris" /Place de l'Europe -- Les études pré-opérationnelles ont été lancées en 2024 pour l'aménagement du secteur. Les travaux d'aménagement du Mail de Paris se feront dans un second temps, après l'aménagement de la Place de l'Europe (après démolition du centre Jean Monnet 2 à l'été 2025)
- Démolition du Foyer féminin -- La démolition s'est achevée au T2 2024
- Requalification 9/11/13 Bd du Luxembourg -- Les travaux de réhabilitation extérieurs ont été terminés courant 2024
- Centre Olympie : L'année 2024 a été consacrée majoritairement au relogement des organismes occupant les cellules restantes
- Le Forum et les Halles -- Aménagement et construction des locaux prévus courant 2025.

Quartier du Centre - BRUAY-LA-BUSSIÈRE

- Démolition de logements locatifs sociaux -- Démolition des résidences Loisne-Surgeon, Clarence-Ternoise, Blanche-Lawé
- Restructuration de la rue d'Alsace - Démolition de la Résidence Alsace
- Restructuration partielle de la rue Hermant - Réfection des pavés et des escaliers sur la partie basse de la rue (côté parc de la Lawe)
- Restructuration de la rue Cadot - Travaux débutés fin 2024
- Aménagement de la place de l'Europe - Les travaux d'aménagement sont toujours en cours sur les abords de la voie BHNS. Une aire de jeux est installée à proximité pour faire le lien avec les aménagements du Bois Cadot.
- Réfection du parvis de l'école Loubet + rue Deruy + rue de Denain

Le service « Politique de la Ville » de l'Agglomération



Moyens humains « Politique de la Ville » à la Communauté d'Agglomération - 2024

DGA Aménagement de l'Espace

Christophe MASSE

Directrice Cohésion Sociale et Santé

Aline LOUCHART

Politique de la Ville

Chargé de mission Politique de la Ville

Alexandre HERMANT

Puis Chef du service Appui aux Politiques Sociales

(depuis le 1^{er} Octobre 2024)

Chargée de Mission Politique de la Ville

Camille MAIRESSE (depuis août 2024)

Chargée de Mission RU

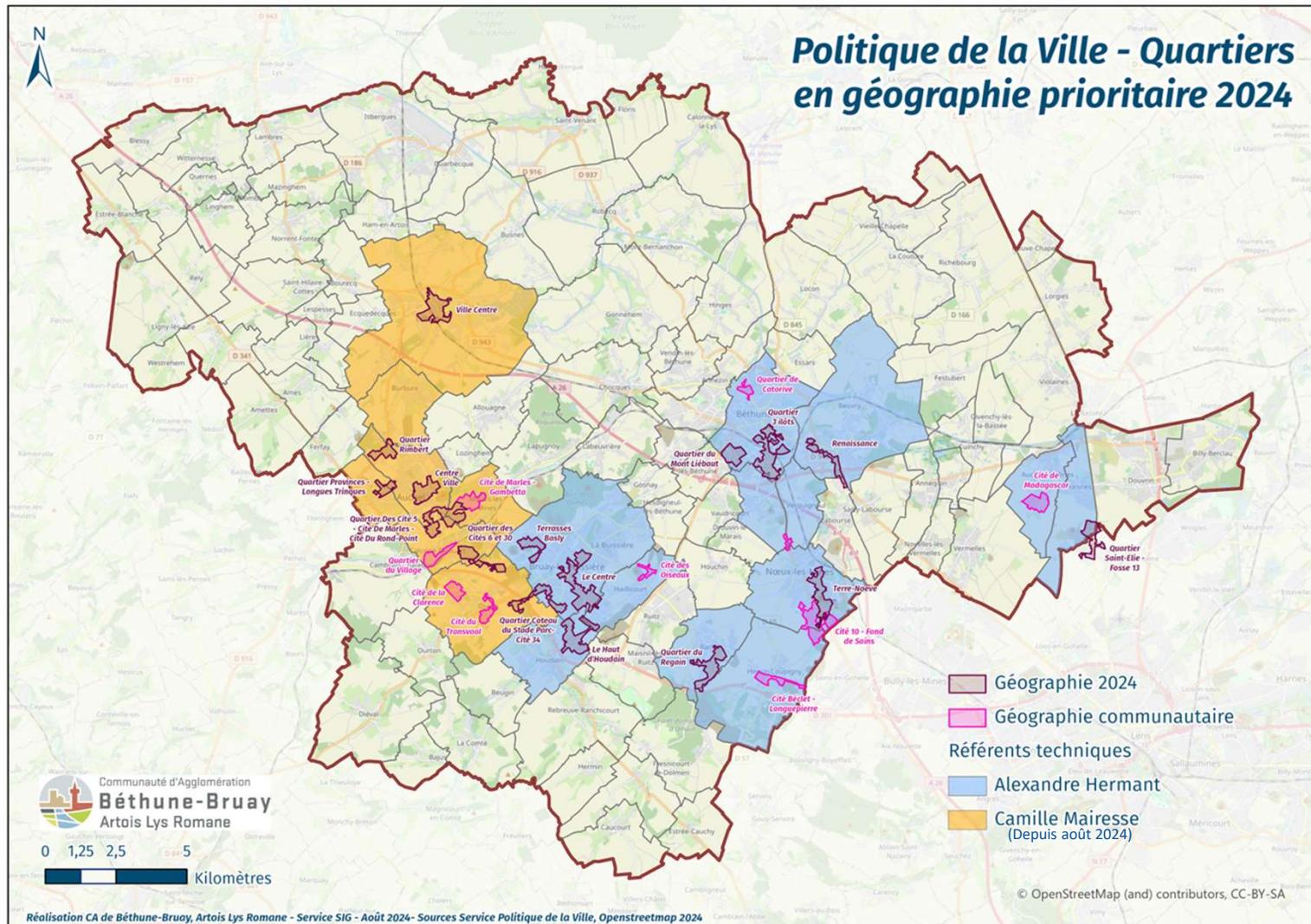
(Direction Aménagement et mobilité)

Carole WAREMOUBORG

Secrétariat Politique de la Ville

Virginie GUBIC-BOURBIER

Géographie de la Politique de la Ville et référents techniques de l'Agglomération



Perspectives

quartiers2030



En 2025, nous poursuivrons la mise en œuvre de la stratégie du Contrat de ville « **Engagement Quartiers 2030** » avec la mise en place des Groupes d'Appui Thématique (GAT); nous travaillerons également sur la définition des plans d'actions dans le cadre de l'abattement de Taxe sur les Propriétés Bâties en lien avec les communes et les bailleurs engagés dans ce dispositif; nous veillerons à dynamiser le pilotage du contrat de ville en mobilisant les communes et nos partenaires signataires du contrat de ville de manière conjointe avec les délégués du Préfet du territoire.

À venir en 2025 :

- Un GAT sur la **participation citoyenne** avec la relance des « barraques à pépites »
- Un GAT sur la **réussite éducative** et le déploiement d'actions en faveur de la réussite éducative dans les quartiers politique de la ville
- Un GAT sur la thématique de **l'emploi, l'insertion et la formation** en partenariat avec France Travail
- Un séminaire élus politique de la ville au sujet de **la présence humaine dans les quartiers** (médiation sociale et prévention spécialisée)



Avis des communes
et des conseils citoyens



Envoyé en préfecture le 15/07/2025
Reçu en préfecture le 15/07/2025
Publié le 15/07/2025 15:18:51
ID : 062-216200519-20250710-DCM2025_052-DE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal Séance du jeudi 10 juillet 2025

Délibération n° 2025-052

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 10 juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville d'AUCHY-LES-MINES s'est réuni en session ordinaire sur la convocation en date du 04 juillet 2025 et sous la présidence de Madame Karine BOUZAT, Première Adjointe au Maire en remplacement de Monsieur Jean-Michel LEGRAND, Maire d'AUCHY-LES-MINES, empêché. (Article L. 2122-17 du COCT) en Mairie (salle du Conseil Municipal), Place Jean JAURES.

Etaient présents :

Karine BOUZAT, Jean-Louis COURTOIS, André GUILLOU, Anne-Marie CRETON, Gérald GREZ, Sandrine COUPIN, Fabrice BAVIERE, Marie-France MARCQ, Maires-Adjointes .

Joëlle FONTAINE, Jacqueline BEAUCOURT, Drépha-Malika HAFID, Guillaume BOUTON, Jean-Claude MOUREAU, Karine BARDOT, Jean-Claude RIBI, Olivier BOURRIEZ, Ingrid POILLON, Jean-Charles BONNEL, Cindy GOUBET, Martine QUEVA, Robert VISEUX

Absents excusés ayant donné procuration :

Jean-Michel LEGRAND à Karine BOUZAT - Kévin DEGREUX à Jean-Charles BONNEL - Carine LEGRAND à Drépha-Malika HAFID, Abdessam AZOUD à Joëlle FONTAINE, Patricia GAU à Martine QUEVA .

Absent excusé - Cédric CORDOWINUS .

Assistaient à la réunion : Karima ROUACHE, Directrice Générale des Services - Martine SKALECKI, Secrétariat Général .

Secrétaire de séance :

Joëlle FONTAINE .

.....o.....o.....o.....o.....o.....o.....

Objet – Communauté d'Agglomération de BETHUNE BRUAY Artois Lys Romane
Rapport sur la mise en œuvre de la Politique de la Ville –
Avis du Conseil Municipal -

La Communauté d'Agglomération de BETHUNE-BRUAY Artois Lys Romane copilote avec l'Etat, la mise en œuvre de la Politique de la Ville ; une compétence obligatoire pour l'intercommunalité.

Le nouveau Contrat de Ville 2024-2030 « Engagements Quartiers 2030 », signé le 9 juillet 2024, est l'espace commun à l'ensemble des partenaires pour construire des solutions et des projets, activer des partenariats au bénéfice des habitants de ces quartiers populaires. Il est définitif pour 6 ans les priorités, les objectifs communs et les engagements de chaque partenaire signataire, selon ses compétences et ses missions. La nouvelle géographie prioritaire, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2024, définit sur la CABBALR : 25 quartiers concernés dont 16 QPV (Quartier prioritaire de la Politique de la Ville) répartis sur 19 communes et 9 Quartiers d'Intérêt Communautaire.

Conformément aux dispositions de l'article 4 du décret n° 2015-1118 du 3 septembre 2021 relatif à la mise en œuvre de la Politique de la Ville, Madame Karine BOUZAT, Première Adjointe, présente, pour avis, au Conseil Municipal le rapport d'activités pour l'année 2024 sur la mise en œuvre de la Politique de la Ville transmis par Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération de BETHUNE-BRUAY Artois Lys Romane.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

 Votants : 26 dont 5 procurations
 Pour : 26 dont 5 procurations

- PREND ACTE ET EMET un avis FAVORABLE/DEFAVORABLE sur le rapport d'activités 2024 relatif à la mise en œuvre de la Politique de la Ville par la Communauté d'Agglomération de BETHUNE-BRUAY, Artois Lys Romane.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

La secrétaire de séance,

Joëlle FONTAINE

Pour le Maire empêché,
La 1^{re} Adjointe au Maire par délégation,

Karine BOUZAT

REPUBLIQUE FRANCAISE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
 DÉPARTEMENT DU PAS DE CALAIS ARRONDISSEMENT DE BÉTHUNE
 CANTON DE BEUVRY SÉANCE ORDINAIRE

COMMUNE de BEUVRY

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

DATE DE CONVOCATION :

03/10/2025

NUMERO DELIBERATION :

10/2025 - 21

OBJET : CABBALR / DEMANDE D'AVIS SUR LE RAPPORT D'ACTIVITES RELATIF A LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE VILLE POUR L'ANNEE 2024 – ANNEXE
 LE RAPPORTEUR : Madame Charline DENIS

L'an Deux Mille Vingt Cinq, Le Neuf Octobre à Dix Neuf Heures.
 Le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Nadine LEFEBVRE, Maire, à la suite d'une convocation en date du Trois Octobre 2025, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Secrétaire de séance : Monsieur Julien DUCHATEL

Membres du Conseil Municipal	Présent	Absent	Donne Procuration à	Membres du Conseil Municipal	Présent	Absent	Donne Procuration à
Nadine LEFEVBRE	X		Annie NASPINSKI	X			
Arnaud FIGENWALD	X		Adrien GOMES	X			E. LEVEUGLE
Emmanuelle LEVYUGLE	X		Tommy BAUDET	X			M.C. VANBERGUE
Gaëtan VERDOUCQ	X		Marina HARCOLAT	X			
Charline DENIS	X		Christophe LETOMBE	X			Gaëtan VERDOUCQ
Giovanni BRAY	X		M.C. DUQUESNE	X			
Patricia WACH	X		Xavier MARKWITZ	X			
Pierre BEAUVIOIS	X		Laurence VAMERE	X			
M.C. VANBERGUE	X		Julien DUCHATEL	X			
Martine GRUSSON	X		Boris BRICHE	X			
Monique GIBON	X		Myriam HOUPLAINE	X			
André DEMAILLY	X		Michaël DUHAUT	X			
Lydie BOURGOIS	X		Guillaume DELIBARRE	X			Christine BRASSE
Gregory DIERS	X		Christine BRASSE	X			
Thierry FAUQUIER	X						
EN EXERCICE	29		QUORUM	22			
PRÉSENTS	22		VOTANTS	29			

Madame Denis informe le conseil que la Communauté d'Agglomération Béthune Bruay Artois Lys Romane (la CABBALR) s'est prononcée sur le projet de rapport d'activités 2024 relatif à la mise en œuvre du Contrat de Ville.

Dans le cadre de l'approbation de ce rapport d'activités et conformément à la délibération du conseil communautaire du 24 juin 2025 définissant le processus de consultation des communes et conseil Citoyens, la Communauté d'Agglomération souhaite un avis de la commune.

Le "Maire,
 Nadine LEFEVBRE
 Date : 10/10/2025
 Signature :
 Quattle : Mme Le Maire

Ce rapport rappelle les principales orientations du Contrat. Il retrace les actions menées au bénéfice des habitants au titre de l'année écoulée. Enfin il détermine les perspectives d'évolution au regard des résultats obtenus et des moyens mobilisés.

Envoyé en préfecture le 13/10/2025
 Reçu en préfecture le 13/10/2025
 Publié le
 ID : 062-216201269-20251009-DB2025_21-DE

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur,
 Après en avoir délibéré,
 Le Conseil Municipal

DÉCIDE À L'UNANIMITÉ

- DE PRENDRE connaissance du Rapport Annuel sur la mise en œuvre de la politique de la Ville par la CABBALR pour l'année 2024.
- D'EMETTRE un avis favorable sur ledit rapport d'activités joint à la présente délibération.

Présents	Pouvoirs	Total	Exprimés	Voix Pour	Voix Contre	Abstention
22	7	29	29	29	0	0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
 Pour copie conforme
 Beuvry, le 09 octobre 2025
 Publié le 17 octobre 2025

Département
Du
Pas-de-Calais
Arrondissement
de
BÉTHUNE
Canton
de
BRUAY-LA-BUISSIERE

VILLE DE BRUAY-LA-BUISSIERE
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq,

Le seize octobre à dix-neuf heures,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en la salle des mariages de l'Hôtel de Ville, Place Henri Cadot à BRUAY-LA-BUISSIERE en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Ludovic PAJOT,

Etaient, en outre, présents :

Sandrine PRUD'HOMME, Jean-Pierre PRUVOST, Emilie BOMMART, Lysiane BERROYEZ, Bruno ROUSSEL, Lydie SURELLE, Laurie TOURBIER-HOUZIAUX, Henri LAZAREK, Marie-Thérèse VANDENBUSSCHE-BENY, Jean-Marie LEORU, Thierry FRAPPÉ, Chantal GODELLE-CAROUGE, Éric MAJCHROWICZ, Armand GAMOT, Thibaut MAYOLLE, Sabrina ROBAIL, Francis PARENTY, Manuel PICOT, Lysiane DEVILLIE, Philippe PREUDHOMME.

Etaient excusés et avaient donné pouvoir :

Chantal FREMAUX, Maguy VANBELLINGEN, Caroline BIEGANSKI, Ingrid KSIAZYK, Daniel GODELLE.

Etaient excusés :

Philippe BOYVAL, Marlène ZINGIRO-ROTAR, Arnaud VANDERHAEGHE, Laurent LUDWICZAK.

Etaient absents :

Jérémy DEGREUX, Patrick TOURTOY, Anne BUDYNEK, Chloé HOUYEZ, Pascal WALOTEK.

M. Éric MAJCHROWICZ est élu secrétaire de séance.

Date de la convocation

Le 10 octobre 2025

Date d'affichage

Le 10 octobre 2025

Nombre de conseillers

En exercice : 35
Présents : 21
Votants : 26

CM161025

89) CONTRAT VILLE RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE ANNÉE 2024

Le Conseil municipal.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29,

Vu l'avis de la commission municipale finances et administration générale du 16 octobre 2025,

Considérant que selon les dispositions des articles L.1111-2 et L.1811-2 du Code Général des Collectivités territoriales, la Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay, Artois Lys Romane présente son rapport annuel sur la mise en œuvre du Contrat de Ville pour l'exercice 2024 ;

Considérant qu'aucun motif ne s'oppose à cette demande,

Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

ARTICLE 1 : EMET UN AVIS FAVORABLE sur le rapport concernant la mise en œuvre du Contrat de Ville pour l'année 2024 annexé à la présente délibération.

ARTICLE 2 : RAPPELLE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal administratif de Lille (5 rue Geoffroy de Saint-Hilaire, CS 62039, 59014, LILLE Cedex), dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département et de sa publication. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens, accessible depuis le site www.tlerecours.fr

Elle peut par ailleurs faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité signataire de la présente délibération. Cette démarche prolonge le délai du recours contentieux qui doit alors être introduit dans un délai de deux mois suivant la réponse au recours gracieux. Une absence de réponse au terme d'un délai de deux mois valant décision implicite de rejet.

Certifiée exécutoire compte tenu de sa transmission en Préfecture le **27 OCT 2025**
et de sa publication le **28 OCT 2025** conformément aux dispositions des articles L.2131-1 et
R.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales pour une durée ne pouvant être inférieure à
2 mois.

Pour extrait certifié conforme au Registre

Bruay-la-Buissière, le 16 octobre 2025

Le Maire



Le Secrétaire de séance

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS
ARRONDISSEMENT DE BETHUNE
CANTON DE LILLERS

COMMUNE DE BURBURE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION N°2025/52

**OBJET : POLITIQUE DE LA VILLE - COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
BETHUNE-BRUAY, ARTOIS LYS ROMANE - RAPPORT D'ACTIVITES 2024
SUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE**

L'an deux mil vingt-cinq, le quatre juillet, à dix-huit heures trente, le conseil municipal s'est réuni salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur René HOCQ, Maire, en suite d'une convocation en date du 27 juin 2025, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Etaient présents : Madame Aline BARREZ, Monsieur Eugène BERRIER, Madame Marie-Ange CARLIER, Madame Annie DUBOIS, Madame Nathalie HOCQ (jusqu'à 19h14), Monsieur René HOCQ, Monsieur Robert HORNOIS, Monsieur Alain LELONG, Madame Sylvie LEMÂTRE, Monsieur Bernard LIÉTARD, Madame Catherine LORION, Madame Hélène MAROTTE, Monsieur Gérard MIENNÉE, Madame Jessica MORIEUX (jusqu'à 19h29), Madame Sylvia PICQUÉ, Madame Evelyne RAMELOT, Madame Brigitte ROYER.

Etaient excusés et représentés : Monsieur Patrick DEMANDRILLE par Madame Marie-Ange CARLIER, Monsieur Quentin POCHOLLE par Madame Nathalie HOCQ.

Etaient excusés : Monsieur Mathieu NYBELEN, Monsieur André POCHOLLE.

Le conseil municipal est donc constitué de :
- 17 membres présents et 2 conseillers représentés soit 19 votants à partir de 18h30
- 16 membres présents et 1 conseiller absent représenté soit 17 votants à partir de 19h14
- 15 membres présents et 1 conseiller absent représenté soit 16 votants à partir de 19h29.

Monsieur le Maire procède à l'appel nominatif et déclare que le quorum est atteint, puis Madame Sylvia PICQUÉ est élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que lors de sa séance du 24 juin 2025, le conseil communautaire de l'agglomération Béthune-Bruay, Artois Lys Romane s'est prononcé sur le projet de rapport d'activités 2024 relatif à la mise en œuvre du Contrat de Ville.

Comme le prévoit l'article 4 du décret n°2015-1118 du 3 septembre 2015 relatif au rapport sur la mise en œuvre de la politique de la ville, la contribution du conseil municipal doit être annexée, comme celle du Conseil Citoyen qui est également consulté, au rapport de l'EPCI sous forme d'un avis.

Ainsi, Monsieur le Maire porte à la connaissance du conseil municipal le rapport d'activité 2024 relatif à la mise en œuvre du Contrat de Ville transmis par Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération Béthune-Bruay, Artois Lys Romane.

Il est demandé au conseil municipal de rendre un avis sur le rapport d'activité 2024 de la Communauté d'agglomération Béthune-Bruay, Artois Lys Romane.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

par 16 voix pour,

. DONNE UN AVIS FAVORABLE au rapport d'activités 2024 relatif à la mise en œuvre du Contrat de Ville de la Communauté d'agglomération Béthune-Bruay, Artois Lys Romane.

Pour extrait certifié conforme

La secrétaire de séance,
Sylvia PICQUÉ

Acte rendu exécutoire
après réception en Sous-Préfecture le 11/07/2025
et publication le 15/07/2025

Le Maire,
René HOCQ



Le Maire,
René HOCQ



20250030

COMMUNE DE CAUCHY À LA TOUR
DÉPARTEMENT DU PAS DE CALAIS

Envoyé en préfecture le 08/10/2025
Reçu en préfecture le 08/10/2025
Publié le 08/10/2025
ID : 062-216202176-20250929-20250030-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

❖
Liberté, Égalité, Fraternité

❖

Le Maire de la Commune de Cauchy-à-la-Tour certifie que la convocation du Conseil Municipal et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés à la Mairie, conformément à l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

❖

Séance du 29 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq le vingt-neuf septembre, le Conseil Municipal, légalement convoqué le vingt-deux septembre, s'est réuni en séance ordinaire, en la salle des fêtes de Cauchy-à-la-Tour, sous la présidence de Monsieur FLAHAUT Jacques, Maire.

CONSEILLERS EN EXERCICE :

Présents :

M. Jacques FLAHAUT, Mme Michèle DEGRUGILLIER, M. Bernard HECQUEFEUILLE, Mme Anne-Sophie COLLIEZ, Mme Betty DESQUESNES, M. Serge OFFROY, Mme Claudie DEFRENCE, M. Michel ROLLIN, M. Michel BRINGUETZ, Mme Isabelle GORACY, M. Serge VASSEUR, Mme Ophélie WITTKE, Mme Sylvie CRÉTAL, M. Rudy PATZOLD, M. Jean-Bernard KAJ, Mme Christelle REANT, M. Louis EVRARD, Mme Hélène BARROIS, M. PITTEN Claude et M. Hervé DELFORGE.

Excusés avant donné pouvoir :

Mme Valérie MASCLLET à Mme Anne-Sophie COLLIEZ

Absents excusés :

Absents :

M. Clément DELATTRE
Mme Elodie LANCELLE

Mme Anne-Sophie COLLIEZ est élue secrétaire de séance.

20250030

Envoyé en préfecture le 08/10/2025
Reçu en préfecture le 08/10/2025
Publié le 08/10/2025
ID : 062-216202176-20250929-20250030-DE

OBJET : Rapport d'activités 2024 sur la mise en œuvre de la politique de la ville par la Communauté d'Agglomération

Le décret n°2015-1118 du 3 septembre 2015 prévoit la production par l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) signataire d'un Contrat de Ville, d'un rapport sur la mise en œuvre de la Politique de la Ville sur son territoire. Ce rapport présenté à l'assemblée délibérante précise les actions que l'EPCI mène sur son territoire, les orientations et programmes de nature à améliorer la situation dans les quartiers de la géographie prioritaire.

Il convient également de préciser que l'article 4 du décret prévoit que la contribution du Conseil Municipal sera annexée, comme celle du Conseil Citoyen qui est également consulté, au rapport de l'EPCI sous forme d'avis.

Lors de sa séance du 24 juin 2025, le Conseil Communautaire de la CABBALR s'est prononcé sur le projet de rapport d'activités 2024 relatif à la mise en œuvre du Contrat Ville et l'a ensuite transmis à la collectivité pour avis.

Le dossier était consultable en Mairie.

Monsieur le Maire propose de prendre acte et d'émettre un avis favorable sur le rapport proposé par la CABBALR.

Il invite ensuite les Membres de l'Assemblée à délibérer.

LE CONSEIL MUNICIPAL

L'exposé de Monsieur le Maire entendu,
(Mme Hélène BARROIS ne prend pas part au débat et n'émet pas d'avis)

Après en avoir délibéré,
Décide d'émettre un avis favorable au rapport d'activités 2024 relatif à la mise en œuvre du Contrat de Ville présenté par la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay Artois Lys Romane.
Délibéré en séance, les jour, mois et an repris ci-dessus,
Ont signé au registre les Membres présents.

Le Maire,
Jacques FLAHAUT



Délibération rendue exécutoire
Transmise à la Sous-Préfecture de Béthune le 08 octobre 2025
Publiée le 08 octobre 2025,
Document certifié conforme
Le Maire, Jacques FLAHAUT


MAIRIE DE DIVION

**EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS
Du Conseil Municipal**

N°076/2025: Rapport de la politique ville de la Communauté d'Agglomération de Béthune Bruay Artois Lys Romane (CABBALR)

RAPPORTEUR : Madame Gaëtane CABARET

DATE DE CONVOCATION : 18 septembre 2025

DATE D'AFFICHAGE DE LA LISTE DES DELIBERATIONS : 29 septembre 2025

Nombre de conseillers
En exercice : 29
Nombre de présents : 19
Nombre de votants : 27

Secrétaire de séance : Madame Sabine BRUNELLE

Conformément aux articles, L2121-10, L2121-12 du Code des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

L'an deux mille vingt cinq, le vingt six septembre à dix huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en salle des Mariages au sein de l'Hôtel de Ville, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jacky LEMOINE, Maire.

Sont présents, les Elus suivants :

Monsieur Jacky LEMOINE, Monsieur Lionel COURTIN, Monsieur Laurent HAINAUT, Madame Sylvie RIGOBERT, Monsieur Patrice SISTEK, Madame Patricia DENELIFEGLISE, Madame Laurence FOUCAUT, Monsieur René FLINIOS, Monsieur Pierre BAYART, Monsieur Dany DUBOIS, Madame Henriette FIGANIAK, Monsieur Émile GAUDET, Madame Corinne VANQUELEF, Monsieur Arnaud BLOCH, Madame Rose-Marie CYBULSKI-LEGRE, Madame Sabine BRUNELLE, Madame Gaëtane CABARET, Madame Emeline DELPLANQUE, Monsieur Olivier MANNESSIER, Monsieur Benoit PENET.

Étaient absents et représentés :

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales Monsieur a donné pouvoir écrit de voter en son nom Madame Karine BLOCH à Monsieur Arnaud BLOCH, Monsieur Didier DUBOIS à Monsieur Lionel COURTIN, Madame Lyiou KOMINARZ à Madame Gaëtane CABARET, Madame Sylvie HAREL à Madame Sylvie RIGOBERT, Madame Virginie ZIBRET à Madame Sabine BRUNELLE, Monsieur Gilles DHELIN à Monsieur Pierre BAYART, Monsieur Laurent DERNONCOURT à Monsieur Patrice SISTEK

Étaient absents excusés et non représentés :

Monsieur Romain LAVEDRINE

Étaient absents non représentés :

Madame Patricia POTIER

REÇU EN PREFECTURE
le 29/09/2025
Application légale/e.légale.com
99_2E-9E2-2162127A-21281929-0921281928

N°076/2025: Rapport de la politique ville de la Communauté d'Agglomération de Béthune Bruay Artois Lys Romane (CABBALR)

Comme le prévoit l'article 4 du décret n°2015-1118 du 3 septembre 2015, relatif au rapport sur la mise en œuvre de la politique de la ville, l'avis des Conseils Municipaux de la Communauté d'Agglomération est sollicité.

Vous trouverez joint le rapport en annexe.

Pour rappel, le contrat a été renouvelé en 2024 pour 6 ans.

Les quartiers de la cité 30 et de la cité 34 ont été repris dans la nouvelle cartographie. Quant aux quartiers du Transvaal, de La Clarence et une partie du centre ont été définis comme quartiers d'intérêt communautaire.

La stratégie de ce nouveau contrat s'articule autour de 3 enjeux structurants déclinés en 10 ambitions partagées et 35 objectifs :

- Des quartiers attentifs aux habitants les plus fragiles
- Des quartiers d'émancipation pour tous
- Des quartiers à l'épreuve des transitions économiques, écologiques et sociales.

Et 3 enjeux transversaux :

Une priorité à la jeunesse : investir sur l'avenir
La participation des habitants : susciter et accompagner l'initiative citoyenne, sous toutes ses formes
L'égalité entre les femmes et les hommes et la lutte contre les discriminations : vers l'égalité réelle

Ces contrats se sont déclinés à l'échelle locale à travers la signature de conventions d'applications communales. Pour Divion, elle a été soumise au conseil municipal du 14 juin 2024.

La ville de Divion a pu émerger au fonds de concours Politique de la ville pour la rénovation des 4 city-stades pour un montant de 52 182,00 €.

Le ville de Divion a participé dans ce cadre à certaines actions phares de la Communauté d'Agglomération comme :

- J'apprends à nager 8ème édition
- Les rencontres animées par France Médiation pour le déploiement et la professionnalisation du secteur de la médiation sociale
- L'accompagnement de l'atelier POWA pour une opération permettant de dynamiser l'espace public par le Design actif

Des conventions d'abattement de TFPB ont été signées avec les bailleurs sociaux « Maisons et Cités » et « Pas-de-Calais Habitat » pour la résidence Casanova, la cité des Astres et la cité des Musiciens. Les bailleurs doivent alors financer des actions dans les quartiers concernés.

D'autres projets ont été menés par la commune et d'autres ont fait l'objet d'une participation.

- « Accompagnement à l'orientation professionnelle » pour un montant de subvention de 2 840,00 €
- « Améliorer le cadre de vie des habitants dans une démarche écologique » pour un montant de subvention de 6 750,00 €.
- « Ingénierie PRE » pour un montant de subvention de 71 069,00 €
- « Actions PRE » pour un montant de subvention de 2 812,00 €

REÇU EN PREFECTURE
le 29/09/2025
Application légale/e.légale.com
99_2E-9E2-2162127A-21281929-0921281928

La Commission des Finances a pris note de ce rapport en date du 15 septembre 2025

Le Conseil Municipal a pris connaissance à l'unanimité de ce rapport.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme

Le Maire,



Jacky LEMOINE.



Transmise au Représentant de l'État le : 29
septembre 2025

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Le Maire soussigné certifie que cet extrait du registre des délibérations acté par le Conseil Municipal qui s'est réuni le 26 septembre 2025, a été affiché à la porte de la mairie le : 29 septembre 2025

conformément aux prescriptions de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

REÇU EN PREFECTURE
le 29/09/2025
Application légale/e.légale.com
99_2E-9E2-2162127A-21281929-0921281928



REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS - ARRONDISSEMENT DE BETHUNE - CANTON DE NOEUIL-LES-MINES
Commune d'HAILLICOURT
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION N° 2025-158 DU 24 SEPTEMBRE 2025.

OBJET : POLITIQUE DE LA VILLE – RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE – CONSULTATION DES COMMUNES ET DES CONSEILS CITOYENS – COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BETHUNE-BRUY, ARTOIS LYS ROMANE – POUR INFORMATION.

DATE DE CONVOCATION : 18 SEPTEMBRE 2025
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 27
PRESENTS : 18
VOTANTS : 20

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi vingt-quatre septembre à 19 h 00, le Conseil municipal de la Commune d'Haillicourt, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des mariages de l'hôtel de ville, 2 place Jean-Jaurès.

Monsieur Grégoire FOUCault, Maire, Président, déclare la séance ouverte. Il est procédé à l'appel nominal des conseillers municipaux.

Sont présents les conseillers municipaux suivants :

Monsieur Grégoire FOUCault, Madame Emmanuelle DEBUSNE, Madame Michèle VANDAMME, Monsieur Gérard BLONDEL, Monsieur Philippe BLOND, Madame Brigitte DESSAILLY, Monsieur Samuel GORILLOT, Madame Hélène DESCAMP, Monsieur Claude ARDON, Madame Sylvie DEMONCHAUX, Madame Florence LEROY, Monsieur Morgan LAMBERT, Madame Béatrice DERONT, Monsieur David BOUCHER, Monsieur Jean-Philippe BOURRIEZ, Monsieur Emmanuel DELANGHE, Monsieur Gilles DOURLENS, Madame Sandrine KOSTRZEWIA-WOJCIK.

Sont absents excusés ayant donné procuration, en application de l'article L. 2121-20 du CGCT :

Monsieur Christian KWASMIERWSKA (à Monsieur Gérard BLOND), Monsieur Théo LEMOINE (à Madame Michèle VANDAMME).

Est absente excusée :

Madame Marie-Thérèse BOUTON.

Sont absents :

Madame Nicole DESTIERDT, Madame Denise BECLU, Monsieur Bertrand EICKMAYER, Monsieur Romain QUINTIN, Monsieur Jean-Paul RISCHEBOURG, Madame Linda LEGEIN.

Soit :

- 19 conseillers présents, 2 conseillers excusés ayant donné procuration, 1 conseiller excusé, 6 conseillers absents, soit 21 votants jusqu'à 19 h 21.

Monsieur le Président constate que le quorum est atteint, et que le Conseil municipal peut véritablement délibérer.

Conformément aux dispositions des articles L. 2121-15 et L. 2121-21 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), le Conseil municipal nomme Monsieur Claude ARDON secrétaire de séance.

Madame Emmanuelle DEBUSNE, Adjointe au maire déléguée à la Politique de la Ville et au handicap, expose à l'assemblée que le Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Béthune-Bruay, Artois Lys Romane, s'est prononcé sur le projet de rapport d'activités 2024 relatif à la mise en œuvre du Contrat de Ville.

L'article 4 du décret n° 2015-1118 du 3 septembre 2015 prévoit que les contributions et délibérations des conseils municipaux, des conseils citoyens et, le cas échéant, de toute autre partie signataire du contrat de ville soient annexées au projet de rapport sous la forme d'un avis.

Le Conseil municipal est consulté pour émettre un avis sur le rapport d'activités 2024 relatif à la mise en œuvre du Contrat de Ville établi par la Communauté d'agglomération Béthune-Bruay, Artois Lys Romane.



Page 1 sur 2

REÇU EN PREFECTURE
le 25/09/2025
Application agréée e-legalis.com
99_DC-102-216211910-21259124-2125_109-06

Le Maire soussigné certifie que le procès-verbal de la séance du 24 septembre 2025 comprenant toutes les délibérations prises par le Conseil municipal dans ladite séance a été publié sur le site Internet de la Commune d'Haillicourt conformément aux prescriptions de l'article L. 2121-25 du Code général des collectivités territoriales.



Page 2 sur 2

REÇU EN PREFECTURE
le 25/09/2025
Application agréée e-legalis.com
99_DC-102-216211910-21259124-2125_109-06

Commune d'HOUDAIN



REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION N°2025 - 137 DU 11 SEPTEMBRE 2025

**OBJET : COOPERATION INTERCOMMUNALE – APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITES 2024 RELATIF A LA
MISE EN OEUVRE DU CONTRAT DE VILLE**

**DATE DE CONVOCATION : 5 SEPTEMBRE 2025
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 29
PRESENTS : 23
VOTANTS : 27**

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 11 septembre à 18 H 03, le Conseil municipal de la Commune d'Houdain, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente de l'hôtel de ville, 8 rue Roger-Salengro en séance publique.

Madame le Maire déclare la séance ouverte. Il est procédé à l'appel nominal des conseillers municipaux.

Sont présents les conseillers municipaux suivants :

Madame Isabelle RUCKEBUSCH, Monsieur Daniel LEFEBVRE, Madame Marie-Thérèse ROJEWSKI, Madame Emilie AGACHE, Monsieur Bernard JOLY, Madame Valentine BOURGEOIS, Monsieur Michel ROTAR, Madame Amélie PRZYBYLA, Monsieur Pascal GRINCOURT, Madame Claudine EMERY, Madame Yvette CAZIN, Monsieur François COUILLAT, Monsieur Frédéric LECUYER, Madame Marie Christine LAURADOUX, Monsieur Patrick MEGER, Monsieur Daniel DEWALLE, Madame Valérie DERIBOURG, Madame Marylène DELATTRE, Monsieur Richard MARKIEWICZ, Madame Pascale HOURIEZ, Monsieur Christophe LAURANTIAUX, Madame Elodie BEDU, Monsieur Jerry MAISNIL.

Sont absents excusés ayant donné procuration, en application de l'article L. 2121-20 du CGCT :

Corinne JANUS (à Madame Marie-Thérèse ROJEWSKI), Madame Betty CAPRON (à Madame Isabelle RUCKEBUSCH), Monsieur Bernard MAISNIL (à Monsieur Daniel DEWALLE), Madame Cathy BOEZ (à Madame Valentine BOURGEOIS).

Sont absents :

Madame Fleurine GRARD, Monsieur Bernard LUCZAK.

Soit :

- 23 conseillers présents, 4 conseillers absents ayant donné procuration, soit 27 votants à partir de 18h03.

Madame le Maire constate que le quorum est atteint, et que le Conseil municipal peut valablement délibérer.

Conformément aux dispositions des articles L. 2121-15 et L. 2121-21 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), le Conseil municipal nomme Madame Elodie BEDU secrétaire de séance.

Madame le Maire expose à l'assemblée que Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane a transmis le rapport retracant l'activité de sa Communauté pour l'année 2024.

Le rapport doit être communiqué au Conseil municipal lors d'une séance publique et permet de présenter les actions et réalisations de l'année écoulée, grâce à l'implication des agents et des élus.

Il est proposé d'approuver le rapport d'activités 2024 relatif à la mise en place en œuvre du Contrat de ville.

LE CONSEIL MUNICIPAL :

Après en avoir délibéré ;
L'exposé de Madame le Maire entendu ;
Vu l'avis favorable du Bureau municipal du 2 septembre 2025 ;
A l'unanimité ;

DECIDE :

D'approuver le rapport d'activités 2024 relatif à la mise en place en œuvre du Contrat de ville de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane.



Page 1 sur 1

RECU EN PREFECTURE
le 16/09/2025
Application agrée e-legalbox.com
93_00-952-216249570-24279311-2006_1770-0

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

VILLE DE LILLERS

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal
Séance du 25 septembre 2025

<u>Nombre de conseillers</u>	29
<u>Présents à la séance</u>	<i>Étaient présents:</i> M. DASSONVAL, Mme MARGEZ, M. VERKEMPINCK, Mme MERLIN, M. WESTRELIN, Mme MAUREAU, M. CARLIER, Mme DELANOVY, adjoints. M. ANDRIES, M. DANIEL, Mme MARLIERE, Mme GOUILARD, M. LEGRAS, Mme SAELEN, Mme FONTAINE, M. GILLES, M. FLAJOLLET, M. BAILLEUL, M. EVRARD, conseillers.
<u>Nombre de pouvoirs</u>	20
<u>Nombre de votants</u>	6
<u>Nombre de présents</u>	<i>Étaient excusés:</i> M. TURLUTTE, M. CARON, Mme COEUGNIET, M. FEUTRY, Mme ZAGLIO, M. ANDRZEJEWSKI, Mme BRAY, Mme DESQUIREZ, Mme CREMAUX,
<u>Nombre de absents</u>	26
<u>Ayant donné pouvoir:</u>	M. TURLUTTE à M. CARLIER, M. CARON à M. DANIEL, Mme COEUGNIET à Mme GOUILARD, M. FEUTRY à M. VERKEMPINCK, Mme ZAGLIO à Mme MAUREAU, Mme BRAY à M. FLAJOLLET,

Il a été procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur VERKEMPINCK ayant été désigné pour remplir les fonctions, les a acceptées.

Accusé de réception en préfecture
052-210205157-20250925-1175092025-DIE
Date de réception préfecture : 08/10/2025

Conseil Municipal du 25 septembre 2025

I-11) CABBALR - Mise en œuvre de la Politique de la Ville : Rapport 2024

Madame le Maire rappelle aux membres de l'Assemblée qu'en application du décret n°2015-1118 du 3 septembre 2015, les communes et EPCI signataires d'un contrat de ville sont tenus de présenter annuellement à leur assemblée délibérante respecte un rapport sur la situation de la collectivité au regard de la politique de la ville.

Ledit rapport traite :

- Du contrat de Ville et ses orientations stratégiques
- De la programmation 2024 et des programmes connexes
- Des effets du contrat de ville à l'issue de l'évaluation à mi-parcours
- Des perspectives d'évolution du contrat de Ville

La Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane a transmis en date du 25 juin 2025, le rapport sur la mise en œuvre du contrat de ville, pour l'année 2024.

Madame le Maire propose donc au Conseil Municipal de :

- DEBATTRE du rapport joint à la présente délibération,
- EMETTRE un avis sur le rapport,

Considérant l'examen du sujet par la commission « Environnement, Culture, Administration générale » réunie le 16 septembre 2025,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal:

- EMET un avis favorable sur le rapport de la CABBALR relatif à la mise en œuvre du contrat de ville pour l'année 2024.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés
Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
Suivent les signatures.

Attesté exécutoire par le Maire,
jointe tenu de la transmission en
Sous-Prefecture, le 08/10/2025
et de la Publication le 08/10/2025.
Lillers, le 08/10/2025,
Le Maire,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le Tribunal Administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.



Madame le Maire,
Carole DUBOIS

Accusé de réception en préfecture
052-210205157-20250925-1175092025-DIE
Date de réception préfecture : 08/10/2025

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS – ARRONDISSEMENT DE BETHUNE – CANTON D'AUCHEL

CM1 2025/100



Ville de MARLES-LES-MINES
Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal
SÉANCE DU 24 SEPTEMBRE 2025



L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre septembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la salle d'honneur de l'Hôtel de Ville, en séance ordinaire, sous la Présidence de Madame Karine DERUELLE, Maire, en suite de convocation en date du 18 septembre 2025, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie, le 18 septembre 2025.

Étaient présents : Mme DERUELLE Karine, M. COUVILLERS Nicolas, Mme SZCZEPANIAK Caroline, M. WATTEL Jean-Marc, Mme COUVILLERS-OBOEUF Sandrine, M. ZIOLKOWSKI Félix, Mme GOZET-KONIECZNY Annette, M. LAISNÉ Philippe, Mme BACHELET Véronique, Mme LOUCHART-LUGEZ Christiane, Mme LERICHE-CRETTON Martine, Mme SZYMKOWIAK-BLASCHKE Virginie, Mme LIGNIER Irène, Mme VANNECKE Aurélie, M. LEKKI Christian.

Étaient absents représentés : Mme LENTWOJT Suzanne (pouvoir donné à Mme LOUCHART Christiane), M. BENS Frédéric (pouvoir donné à Mme BACHELET Véronique), M. NOWACZYK Freddy, (pouvoir donné à Mme DERUELLE Karine), Mme CUISINIER-QUEVA Peggy (pouvoir donné à M. WATTEL Jean-Marc), Mme ROUSSEL Ghislaine (pouvoir donné à M. COUVILLERS Nicolas).

Étaient absents non représentés : M. POHIER Jean-Marie, M. BOBEK Bernard, M. MICHALSKI Richard, M. ANDRE Francis, Mme EDOUARD-NAGORNIEWICZ Angélique, M. DECOURCELLE Jérémie, Mme DECOURCELLE Cindy, M. LEROY Jérôme, M. FIBA Richard.

Solt : 15 présents, 14 absents (dont 5 pouvoirs), soit 20 votants.

Formant majorité des membres en exercice. Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Martine LERICHE-CRETTON a été désignée par le Conseil Municipal pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'elle a acceptées.

Le procès-verbal de la réunion du 25 juin 2025 est adopté sans observation.

DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 24.09.25.03. DU 24 SEPTEMBRE 2025 PUBLIÉE LE 30 SEPTEMBRE 2025

OBJET : RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE PAR LA CABBALR - ANNEE 2024

Madame la Présidente expose au Conseil Municipal que lors de sa séance du 24 juin 2025, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay, Artois Lys Romane (CABBALR) s'est prononcé sur le projet de rapport d'activités 2024 relatif à la mise en œuvre du Contrat de Ville.

Comme le prévoit l'article 4 du décret n°2015-1118 du 3 septembre 2015 relatif au rapport sur la mise en œuvre de la politique de la ville, la contribution du Conseil Municipal sera annexée, au rapport de l'EPCI sous forme d'un avis.

Ce présent rapport d'activités est établi conformément au décret précité et aux articles L. 1111-2 et L. 1811-2 du Code Général des Collectivités Territoriales. Il cible l'année de référence 2024.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1111-2 et L.1811-2 ;

VU le décret n°2015-1118 du 3 septembre 2015 relatif au rapport sur la mise en œuvre de la politique de la ville ;

CONSIDÉRANT le Contrat de Ville 2024-2030 de la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane ;

CONSIDÉRANT les actions menées au bénéfice des habitants au titre de l'année écoulée.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame la Présidente, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
EMET un avis favorable au rapport sur la mise en œuvre de la politique de la ville par la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane pour l'année 2024.

REÇU LE 01 OCT. 2025



Le Maire, soussigné, certifie que la liste des délibérations examinées lors de la séance du conseil municipal du 24 septembre 2025 a été, le 30 septembre 2025, publiée sur le site internet de la commune et affichée à la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.	Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits. Ont signé les membres présents. Pour extrait certifié conforme. Certifié exécutoire,
Le Maire, Karine DERUELLE	Marles-les-Mines, le 30 septembre 2025



Le Maire,
Karine DERUELLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT
DU PAS DE CALAIS
ARRONDISSEMENT
DE BÉTHUNE
VILLE DE
NOEUX-LES-MINES



Noeux-les-Mines l'Attractive
Qualité de Vie, Qualité de Vie

OBJET :
Approbation du rapport
sur la mise en œuvre de la
Politique de la Ville, par
la communauté
d'Agglomération
- Année 2024 -

Délibération publiée
Le 18/09/25
Le Maire,



Acte rendu exécutoire
Après dépôt en
Préfecture
Le

Registre des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

RÉUNION DU 11 SEPTEMBRE 2025 N° 9

L'an deux mille vingt cinq le 11 septembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Serge MARCELLAK, Maire, en suite de convocation en date du 5 septembre 2025.

Etaient présents : M. Switalski, Mmes Gauthier, Urbanski, MM. Hoberg, Norel, Mmes Domart, Godart, M. Blondel et Mme Baclet, adjoints ; M. Hu, Mme Cousin, M. Pitoux, Mmes Lépine, Antkowiak, MM. Codelleve, Czepik, Mme Julie Hoberg, M. Pouilly, Mmes Jaszkulski, Decalwe, Ledée, MM. Leroux, Antochewicz (arrivé après le vote du procès-verbal de la séance du 18 juin) et Gouillard, conseillers municipaux.

M. Bollier, Mme Ricart, M. Gayot, Mme Porquet, MM Clabaux, Joly, Mme Nuez et M. Bugzel ont donné respectivement procuration à M. Czepik, Mme Urbanski, M. Marcellak, Mmes Lépine, M. Norel, Mmes Gauthier, Ledée, et M. Antochewicz.

Madame Céline Decalwe a été désignée comme secrétaire.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

Vu le Décret n°2015-1118 du 3 septembre 2015, lequel prévoit la production par l'Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) signataire d'un Contrat de Ville, d'un rapport sur la mise en œuvre de la Politique de la Ville sur son territoire ;

Ce rapport présenté à l'assemblée délibérante précise les actions que l'EPCI mène sur son territoire, les orientations et programmes de nature à améliorer la situation dans les quartiers de la géographie prioritaire ;

Vu la délibération n°25 du Conseil Municipal du 26 juin 2024 autorisant la signature du Contrat de Ville « Engagements 2030 » et adoptant la déclinaison communale sur les quartiers « Terre Noeve » et « Cité 2 - Fond de Sains » de la commune ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay Artois-Lys Romane en date du 24 juin 2025 approuvant le projet de rapport relatif au Contrat de Ville établi pour l'année 2024,

Considérant que la Ville de Noeux-Les-Mines émerge au Contrat de Ville au titre des deux quartiers prioritaires « Terre Noeve » et « Cité 2 - Fond de Sains », et qu'ainsi le Conseil Municipal est invité à émettre un avis sur le contenu du projet de rapport,

Le Conseil Municipal,
Après avis de la Commission des Finances,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Emit un avis favorable au projet de rapport sur la mise en œuvre de la Politique de la Ville, pour le Contrat de Ville au titre des deux quartiers prioritaires « Terre Noeve » et « Cité 2 - Fond de Sains ».

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.



Pour copie conforme,
Le Maire,
S. MARCELLAK

>> Rapport à retrouver par ici : file:///D:/Downloads/2025_cc077.pdf

REÇU EN PREFECTURE
le 17/09/2025
Application agréée E-logosite.com
99_00-162-21624177-20250911-DCM11092102



Nom d'une ville !

VILLE DE VERQUIN

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT DE BETHUNE

Conseillers en exercice

Présents	23
Représentés	15
Absents	0

Votes

Pour	23
Contre	0
Abstention	0

Délibération affichée et publiée,
Le 29 septembre 2025
Le Maire,



Acte rendu exécutoire
Dépot en Sous-préfecture,
Le 29 septembre 2025,
Le Maire,



DELIBERATION DU CONSEIL

DE LA VILLE DE VERQUIN

Séance du 26 septembre

Envoyé en préfecture le 02/10/2025

Reçu en préfecture le 02/10/2025

Publié le

SLOW

ID : 052-216208488-20250926-2025CMD509003-DE

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six septembre à 19h00, le Conseil Municipal de VERQUIN s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Sylvie BAUVAIS-TASSEZ, Maire.

Convocation en date du 22 septembre 2025.

Etaient présents : Mme S. BAUVAIS-TASSEZ, M. J-M. GROUX, M. J-L. CODRON, Mme M. MARLIERE, M. A. MAGNIER, Mme P. DEDOURGE, M. J. PENIN, M. N. AIMAR, Mme S. FERRAND, M. P. COCQUEL, Mme C. SALOME, M. A. MASLONKA, M. N. DE LAERE, Mme M. IOZZELLI, M. F. LITZLER.

Etaient excusés : M. J. DELAHAYE donne procuration à M. J. PENIN, Mme M. HERREMANS donne procuration à Mme M. MARLIERE, Mme S. VANCASLTER donne procuration à M. J-L. CODRON, M. M. GUILBERT donne procuration à Mme P. DEDOURGE, Mme A. FONTAINE donne procuration à Mme S. FERRAND, Mme P. KASZKOWIAK donne procuration à Mme S. BAUVAIS-TASSEZ, Mme S. RAES donne procuration à Mme C. SALOME, Mme P. DEROME donne procuration à M. J-M. GROUX.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte. Le conseil municipal a désigné Mme M. MARLIERE comme secrétaire de séance qui déclare accepter ces fonctions.

Objet : Approbation du rapport sur la mise en œuvre de la politique de la ville par la CABBALR

Lors de la séance du 24 juin 2025, le Conseil Communautaire de la CABBALR s'est prononcé sur le projet de rapport d'activités relatif à la mise en œuvre du Contrat de Ville.

Comme le prévoit l'article 4 du décret n°2015-1118 du 3 septembre 2015 relatif au rapport sur la mise en œuvre de la politique de la ville, la contribution de la commune de Verquin y est annexée, comme celle du Conseil Citoyen, également consulté, sous forme d'avis.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, APPROUVE le rapport sur la mise en œuvre de la politique de la ville par la Communauté d'agglomération – année 2024 (annexe 1).

Ainsi fait, délibéré et affiché les jour, mois et an susdits et ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,

